

**COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/07/06-01

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 6 juillet 2017, sous la présidence de M. Yvon Berland, Président de l'Université d'Aix-Marseille, représenté par M. Thierry PAUL, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,

Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés en Conseil d'Administration du 27 octobre 2015,

Vu la délibération n° 2017/03/09-01 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 mars 2017, consolidant le cadrage relatif aux modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et master au sein de l'Université d'Aix-Marseille,

DÉCIDE :

OBJET : Modifications des modalités de contrôle des connaissances des composantes pour l'année 2017/2018

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la première vague des modifications apportées aux modalités de contrôle des connaissances (MCC) pour l'année 2017/2018. Ces modifications sont détaillées en annexe à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité sous les réserves suivantes :

- du vote favorable du conseil de faculté de l'UFR Médecine,
- des corrections à apporter au document concernant le Master Sociologie et la justification d'absence en PACES pour les boursiers.

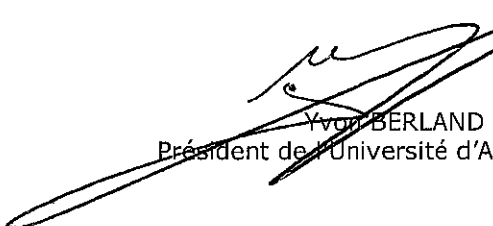
Composition : 40 membres


Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 25

Fait à Marseille, le 6 juillet 2017


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)
(DIPLOMES NATIONAUX)
vague 1**

CFVU du 6 juillet 2017

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 juillet 2017
ALLSH	Licence	Langues étrangères appliquées	Parcours-type "Anglais - Italien", axe "DPI "Milan" Modification des MCC faisant suite à la modification de la structure des enseignements * Pour les 2 UE "Mémoire de recherche" et "Stage et mémoire de stage", évaluation par contrôle terminal sous la forme d'une soutenance d'une heure en session 1 comme en session 2.	
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Parcours-type "Anglais" * Pour l'UE "Histoire et civilisation de l'aire culturelle des îles britanniques 1", passage pour deux épreuves d'un contrôle terminal (CT) écrit à un CT oral en session 1 comme en session 2, * Pour l'UE "Littérature de l'aire culturelle des îles britanniques 1", passage pour deux épreuves d'un CT oral à un CT écrit en session 1 comme en session 2, * Pour l'UE "Histoire et civilisation de l'aire culturelle américaine", passage d'un CT écrit à un CT oral en session 1 comme en session 2.	
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Parcours-type "Arabe" Mise en place de MCC suite à la modification de la structure des enseignements * Pour les UE "Islam de France et islam en France : le rapport à la laïcité" et "L'islam politique dans le monde musulman", évaluation par contrôle terminal (CT) de 2 heures en session 1 comme en session 2 sous la forme d'un rapport pour le régime standard et d'un écrit pour le régime dérogatoire, * Pour les UE "Histoire de la pensée musulmane moderne et contemporaine" et "Lectures contemporaines des textes fondateurs de l'islam" évaluation par CT écrit de 2 heures en session 1 comme en session 2, * Pour l'UE "Analyse du discours radical islamiste" évaluation par CT sous la forme d'un rapport en session 1 comme en session 2.	
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Parcours-type "Portugais" Pour l'UE "Géographie des pays de langue portugaise : Afrique-Portugal-Bésil", ajout pour une épreuve en session 2 d'un contrôle terminal oral pour les étudiants en régime standard.	
ALLSH	Licence	Psychologie	Pour l'UE "Psychologie du développement 3", modification de 1 à 3 du coefficient attaché au contrôle terminal écrit en session 1 pour une épreuve, pour le régime standard et pour le régime dérogatoire.	
ALLSH	Master	Sociologie	En Master 2, spécialité "Sociologie des mutations contemporaines" * Pour l'UE "Epistémologie des sciences sociales", passage de 2 à 3 heures du contrôle terminal écrit, * Pour l'UE "Transformation du marché du travail et gestion des ressources humaines" mutualisée avec la FEG, l'organisation des épreuves relève de la FEG.	
ALLSH	Master	Traduction	En Master 1, spécialité "Traduction professionnelle - LEA" * Pour l'UE "Compétence en langue C", suppression en session 1 pour les étudiants en régime standard, d'un contrôle terminal (CT) écrit pour une épreuve, et passage pour une autre épreuve, d'un CT écrit à un CT oral en session 1 comme en session 2 quel que soit le régime d'inscription.	
ESPE	Master	Toutes les mentions du master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation	Modification En 2ème année, semestre 2 (S4), introduction pour le mémoire d'une note seuil à 10 sur 20 non compensable. En master "MEEF - 1er degré", "MEEF - 2nd degré" et "MEEF - Encadrement éducatif", * L'UE "Mémoire professionnel et stage" est composée de deux modules, un module relatif aux compétences numériques C2i2e et un module relatif au mémoire. La note seuil s'applique au module mémoire sans compensation avec le module compétences numériques C2i2e. En master "MEEF - Pratiques et ingénierie de la formation", * L'UE "Mémoire", ou "Stage" pour le parcours-type "Rédacteur professionnel", n'étant pas déclinée en éléments constitutifs, la note seuil et la non-compensation s'appliquent à l'UE.	

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)
(DIPLOMES NATIONAUX)
vague 1**

CFVU du 6 juillet 2017

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 juillet 2017
EU3M	- Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques - Diplôme d'Etat de sage-femme	- 2ème et 3ème années des études en sciences maïeutiques - 4ème et 5ème années des études en sciences maïeutiques	Modifications communes aux deux cycles d'études : * Des précisions sont apportées dans les MCC pour ce qui concerne les UE et les semestres, notamment la non-compensation entre les UE au sein d'un semestre et entre les moyennes générales des deux semestres d'une année universitaire. * Des précisions sont apportées dans les MCC pour ce qui concerne l'absentéisme : - la justification des absences est étendue aux épreuves de contrôles continus et aux examens, - dans le cas de dépassement des heures de franchise pour les absences E15:F17es en cours, le recours à d'éventuelles sanctions sera discuté en bureau pédagogique et pourra aboutir à la récupération d'heures de stages ou à la non-validation d'une ou plusieurs UE, - l'absence non justifiée la veille d'un contrôle de connaissances théoriques équivaut à la note zéro. * Des précisions sont apportées dans les MCC pour ce qui concerne les stages : - le rapport de validation de stage doit être rendu à l'école dans les quinze jours suivant la fin du stage, - pour les stages organisés sous forme de gardes, toute garde non validée devra être reprogrammée, effectuée et validée avant la fin du stage. Au-delà de deux gardes non validées, le stage est non validé et devra être refait, - les stages doivent tous être validés pour passer dans l'année universitaire suivante, les stages non validés devant être refaits en période estivale.	
EU3M	Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques	2ème et 3ème années des études en sciences maïeutiques	* Des précisions sont apportées sur la conservation des UE en cas de redoublement, * Ajout d'un paragraphe relatif aux bonifications semestrielles.	
EU3M	Diplôme d'Etat de sage-femme	4ème et 5ème années des études en sciences maïeutiques	Précisions apportées * L'avis du Conseil d'Ecole est requis pour les demandes de réinscription dérogatoire, * Tous les éléments constitutifs du certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) doivent être indépendamment validés, * Sur la conservation des UE : - en cas de redoublement, - en cas de non-validation isolée du mémoire en 2ème année du cycle. * Ajout d'un paragraphe relatif aux bonifications semestrielles. Aucune bonification n'est possible en 2ème année du 2ème cycle. Modification en 5ème année, semestre D, * Dans l'UE clinique, ajout d'un portfolio dans le certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT), secteur postnatal.	
FDSP	Licence Professionnelle	Management et droit du transport maritime	Demande liée à la modification de la structure des enseignements validée en CFVU du 4 mai 2017 et portant sur l'inversion des UE "Logistique overseas" et "Droit maritime et portuaire". * UE "Droit maritime et portuaire" : évaluation par une épreuve écrite portant le droit maritime et portuaire, notée sur 20 et affectée d'un coefficient 2, * UE6, "Logistique overseas" : évaluation par : - une épreuve écrite de 2 heures portant sur la logistique overseas notée sur 20, - une note sur 20 de contrôle continu basée sur le travail effectué en logistique.	
FDSP	Master	Droit international et européen	En M1, Insertion dans les modalités de contrôle des connaissances de l'UE "Ordre juridique approfondi de l'Union européenne".	
FDSP	Master	Droit privé et sciences criminelles	En M2, spécialité "Droit privé fondamental", * Mise en conformité avec le cadrage établissement pour l'autorisation de redoublement : relève de la décision du jury de diplôme, * Au second semestre, pour l'UE 2, les modalités de contrôle (écrit ou oral) des quatre séminaires constitutifs de cette UE seront portées à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois d'enseignement de la formation.	
MEDECINE	Première année commune aux études de santé	1ère année des études de santé	* Absences : les justificatifs doivent parvenir au service de la scolarité de la Faculté dans un délai de huit jours après les épreuves du concours, * L'accès en 1ère année d'études préparatoires dans le diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale n'est plus ouvert aux étudiants PACES à compter de 2017/2018, * Ajout d'un paragraphe relatif à l'expérimentation PACES (arrêté du 2 mai 2017 modifiant l'arrêté du 20 février 2014).	

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)
(DIPLOMES NATIONAUX)
vague 1

CFVU du 6 juillet 2017

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 juillet 2017
MEDECINE	Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales	DFGSM2 - 2ème année des études en sciences médicales	Modification : * Ajout d'un bonus "Participation à la vie institutionnelle de l'établissement".	
MEDECINE	Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales	DFGSM3 - 3ème année des études en sciences médicales	Modifications : * Ajout d'un bonus "Participation à la vie institutionnelle de l'établissement", * Précision pour le bonus de l'UE optionnelle "Médecine des forces armées" : il ne pourra être accordé que sous réserve de la présence aux évaluations.	
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales	DFASM1 - 4ème année des études en sciences médicales	* Modification des règles liées aux absences aux enseignements : - les absences expressément justifiées seront étudiées en commission, - le quota de huit absences par bloc de six semaines de cours lors des stages de deux mois est remplacé par un quota d'absences autorisées par discipline, - les absences autorisées par discipline sont ventilées selon les dispositions qui suivent, sans modification des quotas en vigueur en 2016/2017 : * Hématologie-Médecine interne : les 5 absences autorisées sont découplées en 3 pour "Hématologie" et 2 pour "Médecine interne", * Néphrologie-Urologie : les 4 absences autorisées sont découplées en 2 pour "Néphrologie" et 2 pour "Urologie", * Dermatologie-Gériatrie : les 3 absences autorisées sont découplées en 2 pour "Dermatologie" et 1 pour "Gériatrie", * Anesthésie réanimation/Urgence-Anapathologie et imagerie : aucune absence n'est autorisée pour "Anapathologie" et "Imagerie". Les 5 absences ne sont autorisées que pour "Anesthésie réanimation/Urgence". * Ajout d'un bonus "Participation à la vie institutionnelle de l'établissement", * Pour le bonus "Sport", réduction de 4 à 3 points de la bonification maximale possible.	
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales	DFASM2 - 5ème année des études en sciences médicales	* Modification des règles liées aux absences aux enseignements : - les absences expressément justifiées seront étudiées en commission, - le quota de huit absences par bloc de six semaines de cours lors des stages de deux mois est remplacé par un quota d'absences autorisées par discipline selon les modalités suivantes : "Pédiatrie" : 8 ; "Médecine physique-Réadaptation" : 1 ; "Psychiatrie" : 7 ; "Gynécologie" : 4 ; "ORL" : 2 ; "Ophtalmologie" : 2 ; "Stomatologie" : 0 ; "Oncologie" : 2 ; "Endocrinologie" : 2 ; "Rhumatologie/Ostéo articulaire" : 4 ; "Médecine du travail" : 1 ; "LCA" : 2 ; "Module 14/Stratégie des examens de laboratoire et radiologie" : 5. - pour un item d'enseignement dirigé, l'absence au second émargement de contrôle ou toute fausse signature n'autorisera pas l'étudiant à se présenter à l'examen de la matière relatif à cet item. * Ajout d'un bonus "Participation à la vie institutionnelle de l'établissement", * Pour le bonus "Sport", réduction de 4 à 3 points de la bonification maximale possible.	
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales	DFASM3 - 6ème année des études en sciences médicales	* Modification des règles liées aux absences aux enseignements : - les absences expressément justifiées seront étudiées en commission, - les justificatifs d'absences doivent parvenir au service de la scolarité de la Faculté dans un délai maximum de 8 jours à compter de l'absence, - les quotas des absences autorisées pour les enseignements obligatoires sont conservés avec la nouvelle maquette des enseignements. * Modification des modalités d'évaluation de contrôle des connaissances en lien avec la nouvelle maquette des enseignements : - suppression des QROC pour le "Module transversal" et le module "ECNi blanc interrégional" où seuls les QCM sont conservés, - pour le module "LCA", il s'agira d'articles en anglais, - pour le "Module thérapeutique", le "Module médecine légale", le module "LCA" et le "Module transversal" les épreuves portent sur tous les enseignements prévus au programme de l'année universitaire, - le certificat de compétences cliniques est obtenu après validation indépendante du "Module thérapeutique" (épreuve écrite) et d'une épreuve clinique. * Dispositions en cas de redoublement : - en cas de redoublement pour non-validation de stages, l'étudiant admis aux enseignements théoriques gardera la validation de ces derniers, - en cas de non-admission aux enseignements théoriques, l'étudiant devra assister de nouveau à tous les enseignements du DFASM3 et aux épreuves de contrôle des connaissances. Quel que soit le motif de redoublement, l'étudiant devra accomplir à nouveau 12 mois de stage incluant les congés annuels et les stages dont la validation n'a pas été obtenue. * Ajout d'un bonus "Participation à la vie institutionnelle de l'établissement", * Pour les bonus "Sport" et "Examen blanc ECNi", réduction de 4 à 3 points pour chacun d'entre eux de la bonification maximale possible. * Dispositions concernant les auditeurs : - après admission comme auditeurs par la commission de dérogation, les étudiants renonceront de manière définitive au classement obtenu aux épreuves classantes nationales de l'année universitaire en cours et seront retirés de la liste de choix des postes de septembre de la même année, - l'inscription spécifique en qualité d'"auditeur de 6ème année de médecine" devra être prise dans l'année universitaire suivante.	

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)
(DIPLOMES NATIONAUX)
vague 1**

CFVU du 6 juillet 2017

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 juillet 2017
MEDECINE	Certificat de capacité	Orthophoniste	<p>Modifications de MCC communes aux 5 années</p> <p>* Suppression de la phrase : "Lorsque l'étudiant est ajourné, il doit repasser en deuxième session toutes les unités d'enseignement qui font l'objet de compensations conformément aux tableaux 1 à 4",</p> <p>* Ajout d'un paragraphe relatif à l'"Organisation et règles du contrôle des connaissances". Il précise notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'évaluation des connaissances par une combinaison entre contrôle terminal (CT) et contrôle continu (CC), les différentes épreuves du contrôle continu sont identiquement pondérées et la note finale du contrôle continu représente 50% de la note terminale de l'enseignement concerné, - pour l'évaluation par un contrôle continu partiel ou intégral, ce contrôle se compose d'au moins deux épreuves réparties dans le semestre. <p>* La zone géographique pour la réalisation des stages n'est plus restreinte au département des Bouches du Rhône mais est étendue à la région Provence Alpes Côte d'Azur. Pour les stages auprès d'orthophonistes à partir du semestre 5, des listes de lieux de stages/orthophonistes maîtres de stage sont transmises aux étudiants par les responsables des stages hospitaliers et des stages libéraux. Les affectations sont faites par ordre de mérite.</p>	
MEDECINE	Certificat de capacité	Orthophoniste	<p>Modifications de MCC</p> <p>1ère année,</p> <p>* Pour les deux semestres, pour certaines UE, modification de l'organisation des examens sous forme d'épreuves "communes" ou d'épreuves "individuelles" et ajustement de la durée d'un examen au S2.</p> <p>2ème année,</p> <p>* Pour le semestre 4, pour certaines UE, modification de l'organisation des examens sous forme d'épreuves "communes" ou d'épreuves "individuelles" et ajustement de la durée d'un examen,</p> <p>* Le stage "Milieux d'exercice libéral et structure de soin" pourra être réalisé en présence d'un professionnel médical ou paramédical et non plus seulement auprès d'un orthophoniste. Pour la coordination sur chaque terrain de stage, le terme "orthophoniste maître de stage" est remplacé par le "responsable du stage".</p> <p>3ème année,</p> <p>Pour les deux semestres, pour certaines UE, modification de l'organisation des examens, sous forme d'épreuves "communes" ou d'épreuves "individuelles" et ajustement de la durée d'un examen au S5.</p> <p>4ème année,</p> <p>* Ajout d'un paragraphe relatif à la limitation réglementaire du nombre d'inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie,</p> <p>* Pour la réalisation des stages cliniques, la promotion est divisée en quatre groupes. Ces groupes sont constitués par ordre de mérite et l'attribution du numéro de groupe se fait par tirage au sort. Le stage "Langage oral et troubles DYS et surdit� chez l'enfant" est renommé en "Langage oral et troubles DYS et handicap chez l'enfant",</p> <p>* Pour le semestre 7, modification des modalités de contrôle pour l'UE 5.7.7, par QCM uniquement suite à la suppression du contrôle continu. Cette UE est désormais notée sur 30 au lieu de 40.</p>	
MEDECINE	Certificat de capacité	Orthophoniste	<p>5ème année (2nde année du deuxième cycle des études d'orthophonie)</p> <p>Définition des MCC liée à la mise en place de cette année d'études.</p> <p>* Comme pour les 4 autres années, un bonus sport peut être accordé par le professeur responsable de l'éducation physique et sportive dans la limite de 0,5 point par UE.</p> <p>* Les étudiants poursuivent leur parcours de stages au sein du groupe qui leur a été attribué en début de M1, quatrième année des études d'orthophonie. Pour cette 5ème année, seront effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le "Stage clinique 4" réparti sur les 2 semestres, - le "Stage recherche" pour les étudiants ayant choisi le parcours "Recherche". <p>* Un certificat de compétences cliniques est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à valider les compétences cliniques acquises lors du second cycle,</p> <p>* Un mémoire de fin d'études doit être soutenu à la fin du semestre 10,</p> <p>* La validation de la cinquième année est acquise lorsque les candidats ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - obtenu la moyenne à chacune des unités d'enseignement à la première ou à la deuxième session, - validé les stages de cette année d'études, - obtenu le certificat de compétences cliniques en première ou en deuxième session, - validé et soutenu avec succès leur mémoire de fin d'études en première ou en deuxième session. <p>En cas de redoublement, l'étudiant refait son année de M2 intégralement (stages et cours). Si l'étudiant a validé et soutenu avec succès son mémoire de fin d'études il en conserve le bénéfice.</p>	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 juillet 2017
ODONTOLOGIE	Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire	2ème et 3ème années des études en sciences odontologiques 4ème et 5ème années des études en sciences odontologiques 6ème année des études odontologiques	<p>Modifications du règlement d'examen applicable à tous les niveaux d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> * Modification de l'article relatif au parcours "d'excellence" : il permet ensuite un accès prioritaire lors des choix par ordre de classement. * Modification de l'article relatif au classement par ordre de mérite : <ul style="list-style-type: none"> - Etudiants entrant en O2 : introduction du tirage au sort de la lettre à partir de laquelle seront intégrés par ordre alphabétique du nom patronymique, en milieu de classement, - Etudiants admis en O2 par "accès direct", - Etudiants entrant en O3 : la priorité sera donnée aux étudiants ayant validé 3 UE de master et, pour les admis par "accès direct", introduction d'un tirage au sort comme pour les admis par "accès direct" en O2, - Etudiants entrant en O4 et en O5 : la priorité sera donnée aux étudiants ayant validé 4 UE de master, - Ajout d'un paragraphe relatif aux étudiants entrant en O6. * Modification de l'article relatif à la thèse en vue de l'obtention du diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de la phrase : "<i>La soutenance peut se dérouler dans le courant du second semestre</i>", - L'étudiant doit soumettre la proposition de son sujet de thèses dans le premier semestre de la sixième année. Il ne constituera et ne déposera son dossier de soutenance qu'après avoir obtenu la validation du comité des thèses. 	
ODONTOLOGIE	Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire	2ème et 3ème années des études en sciences odontologiques 4ème et 5ème années des études en sciences odontologiques 6ème année des études odontologiques	<p>Modifications des MCC :</p> <p>En 2ème année, DFGSO2,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Modification de la durée de l'épreuve pour 8 UE (4 à chaque semestre). <p>En 3ème année, DFGSO3,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Modification de la durée de l'épreuve pour 3 UE (2 en S5 et 1 en S6), * L'ECUE "Physiologie générale" créée sera évaluée par un contrôle terminal écrit de 45 minutes et sera affectée d'un coefficient 0,5. <p>En 4ème année, DFASO1,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Modification de la durée de l'épreuve pour 1 UE au semestre 1 et des coefficients pour 5 UE au semestre 2. <p>En 5ème année, DFASO2,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Modification de la durée de l'épreuve pour 2 UE (1 à chaque semestre). <p>En 6ème année, 3^o cycle court,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Au semestre 1, modification de la durée de l'épreuve pour 3 UE. 	
PHARMACIE	Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	DFGSP2 - 2ème année des études en sciences pharmaceutiques	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le stage officinal d'initiation de six semaines est déplacé : il s'effectue avant le début de la troisième année et non plus avant le début de la deuxième année, * L'inscription en 3ème année est conditionnée à la transmission de l'attestation de stage à la scolarité, * Pour l'UE 11, issue du réaménagement de l'UE 01, les notes maximales et les coefficients des 3 ECUE sans enseignements dirigés (ED) passent de 20 à 15 et de 2 à 1,5 respectivement. L'ECUE d'ED est évalué par un contrôle continu écrit de 30 minutes pour une note maximale de 15 et est affecté d'un coefficient 1,5. Les étudiants ayant validé l'UE 01 en conservent l'acquisition et les ECTS correspondants, en lieu et place de l'UE 11, * La réalisation du stage optionnel de découverte du monde du travail dans une pharmacie à usage intérieur n'est plus exclue. Seule demeure exclue la réalisation de ce stage en officine. 	
PHARMACIE	Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	DFGSP3 - 3ème année des études en sciences pharmaceutiques	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pour l'enseignement obligatoire d'anglais, modification de l'évaluation en session 2 : remplacement d'une rédaction écrite de 5 pages en langue anglaise sur un sujet imposé par une épreuve écrite de 1h30 sous la forme de questions rédactionnelles ainsi que de questions de compréhension de texte, * L'UE "Initiation à la recherche en physiopathologie vasculaire", notée sur 30 et affectée d'un coefficient 3, est évaluée par un rapport écrit et un oral en session 1 et par un écrit en session 2, * La réalisation du stage optionnel de découverte du monde du travail dans une pharmacie à usage intérieur n'est plus exclue. Seule demeure exclue la réalisation de ce stage en officine, * Le bonus Tutorat étudiant de soutien aux étudiants en PACES est étendu au soutien aux étudiants en DFGSP2 pour la préparation aux examens. 	

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)
(DIPLOMES NATIONAUX)
vague 1

CFVU du 6 juillet 2017

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 juillet 2017
PHARMACIE	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques	DFASP1 - 4ème année des études en sciences pharmaceutiques	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> * Au semestre 2, ajout d'un paragraphe relatif à l'attestation à l'éducation thérapeutique, * Suppression du paragraphe relatif à l'accès au M2 recherche du master "pathologie humaine". <p>Filière "Industrie",</p> <ul style="list-style-type: none"> * La présence aux enseignements, obligatoires pour cette filière, sera contrôlée lors des enseignements, * L'UE "Séminaire IAE", notée sur 30 et affectée d'un coefficient 3, est évaluée par un contrôle continu en session 1 et par un contrôle continu portant sur le suivi d'un nouveau cycle de conférences en session 2, * L'UE "Développement industriel dans le domaine du diagnostic in vitro", notée sur 30 et affectée d'un coefficient 3, est évaluée par un écrit et un oral en session 1 et par écrit en session 2, * Pour l'UE d'anglais, modification de l'évaluation en session 2 : remplacement d'une rédaction écrite de 5 pages en langue anglaise par une épreuve écrite de 1h30 sous la forme de questions rédactionnelles ainsi que de questions de compréhension de texte ou par la production d'un score au TOEIC supérieur ou égal à 750 points. 	
PHARMACIE	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques	DFASP2 - 5ème année des études en sciences pharmaceutiques	<p>Modifications</p> <p>Filière "Officine",</p> <p>Au semestre1,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pour l'UE à choix "Dispositifs médicaux", réduction de 45 à 30 minutes de la durée de l'évaluation. <p>Au semestre 2,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pour l'UE de filière "Phytothérapie, aromathérapie, homéopathie", ajout en session 1 d'un oral en plus de l'écrit, * Ajout d'un paragraphe relatif à l'attestation de formation à la vaccination antigrippale. <p>Filière "Industrie",</p> <ul style="list-style-type: none"> * La présence aux enseignements, obligatoires pour cette filière, sera contrôlée lors des enseignements. 	
PHARMACIE	Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie	6ème année des études en sciences pharmaceutiques	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pour l'UE "Optimisation de la prise en charge pharmaceutique ambulatoire, ajout d'un contrôle continu, * Pour l'UE "Accompagnement en oncologie", ajout d'un écrit en plus de l'oral. 	
SCIENCES	- Licences - M1	Toutes mentions	<p>Bonus</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mise à jour de la liste des activités donnant lieu à bonification conformément au socle commun des bonus voté à la CFVU du 6 avril 2017, * Extension de la bonification au titre du dispositif TANDEM 1 et 2 (AFEV) à l'accompagnement d'élèves de primaire. 	
SCIENCES	Master	1ère année	<p>Modification de la liste des M1 pratiquant la compensation entre les semestres sans seconde session :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Suppression du M1 "Action gérontologique et ingénierie sociale", * Ajout du M1 "Instrumentation" sauf parcours "Réseaux et télécommunications", * Ajout du parcours "Chemical NanoEngineering" du M1 "Matériaux". 	